

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

TABLER MATIÈRES

Billet de la présidente	5
Billet du directeur	8
Focus de l'année 2023	11
Instances politiques	16
Organisation	19
Prestations	22
Services consultants	26
Conclusion	27
Chiffres de l'année 2023	28
Annexe	30
Adresses	31

A photograph showing the hands and forearms of several people of different ethnicities and ages, all holding hands in a circle. The image is partially obscured by a white diagonal overlay containing text. The background is slightly blurred, showing what appears to be an indoor setting with some greenery.

*...notre mandat,
tendre la main à
toute personne
qui demande
une aide et
un soutien*

Notre engagement en faveur des plus démunis

Nous continuons à œuvrer tous ensemble pour soutenir ceux qui en ont le plus besoin. Ne perdons pas de vue notre mandat, tendre la main à toute personne qui demande une aide et un soutien. Notre engagement envers les plus démunis est au cœur de notre mission.

Dans le cadre de ses attributions en tant qu'employeur, le Comité de direction a initié la refonte du règlement du personnel courant 2023, ceci dans un processus de dialogue et de négociation avec la Commission du personnel. Les raisons principales de cette démarche sont in fine l'actualisation du règlement actuel et le souhait pour la région de rester un employeur attractif. L'échéance de ce processus est normalement prévue courant 2024 avec le souhait d'arriver à un consensus satisfaisant pour toutes les parties tout en s'assurant du financement du Canton en lien avec les changements souhaités.

Sur le plan politique, je mettrai en exergue les événements suivants qui auront mar-

qué l'année 2023 : le projet cantonal d'implémenter une nouvelle gouvernance des régions d'action sociale (RAS). En effet, la gouvernance actuelle des RAS est régie par la Loi sur les communes. Or, la politique sociale et le financement des RAS sont assurés par le Canton. Cette situation peut entraîner à différents niveaux un manque de cohérence et une baisse d'efficacité tant dans les processus décisionnels que dans la répartition des responsabilités entre le Canton, les RAS et les communes. Une nouvelle gouvernance des RAS est vivement souhaitée par le Canton à terme. La DGCS entend mener des travaux préparatoires y relatifs durant l'année 2024 en collaboration avec les RAS. Il s'agit d'un chantier important qui sera suivi avec attention.

Le Conseil des régions (CdRAS), qui est l'organe politique qui regroupe les représentants des dix régions d'action sociale, a connu quelques changements. Il peut à présent s'appuyer sur la nouvelle responsable coordination qui assure le secrétariat. Par ailleurs, la conférence des directrices et des

directeurs (CDD), qui fait partie du CdRAS, a revu son organisation avec une nouvelle équipe du secrétariat général qui assure la coordination des travaux de la CDD.

Avant le terme de ce billet, je voudrais dire toute ma reconnaissance à Pierre Jolliet, Municipal d'Epalinges, pour avoir partagé de nombreuses années au sein du Comité de direction. Nous lui adressons tous nos vœux pour une retraite politique bien méritée. C'est avec joie que nous accueillons au sein de notre Comité de direction

Chantal Good, Municipale d'Epalinges depuis le 1^{er} juillet 2023. Bienvenue à elle dans cette association où la bienveillance et l'aide à autrui sont les maîtres-mots.

Enfin je tiens à exprimer toute ma gratitude envers le personnel, la Direction et le Comité pour leur dévouement et leur soutien inestimables.

Muriel PRETI
PRÉSIDENTE



Une nouvelle organisation pour mieux servir la population

Nous voici de nouveau pour notre rendez-vous annuel afin de partager avec vous les moments ayant marqué notre région au cours de l'année 2023.

Le nombre de personnes qui recourent à nos prestations est resté relativement stable. Ceci s'explique probablement par la bonne santé de l'économie mais aussi par tout le travail effectué par nos équipes afin d'amener les bénéficiaires vers leur autonomie financière.

Une seule ligne téléphonique pour nous atteindre ! Pour rappel, nos deux entités opérationnelles, à savoir le Centre social régional (CSR) et l'agence d'assurances sociales (AAS), disposent de divers sites (deux à Pully et un à Oron-la-Ville). Notre volonté est d'offrir nos prestations sous la bannière de notre région d'action sociale et peu importe l'entité qui les délivre. Le fait de passer par une seule ligne téléphonique pour nous atteindre s'inscrit dans cette volonté de mettre davantage en exergue notre région d'action sociale.

Toujours dans un souci de faciliter l'accès à nos prestations, notamment en ce qui concerne l'appui social, nous avons revu notre organisation dans le sens où toute personne en quête d'informations sociales, de conseils et de soutien puisse entrer en contact avec notre permanence sociale téléphonique durant nos heures d'ouverture. Pas besoin de rendez-vous avec notre équipe sociale, il suffit juste de passer par notre ligne téléphonique.

Le chantier important qui s'est ouvert courant 2023 concerne la refonte du Règlement du personnel. Dans son rôle d'employeur, le Comité de direction (CODIR) a pris l'initiative d'enclencher cette démarche dans une perspective d'offrir au personnel les meilleures conditions de travail et de permettre à notre région de rester attractive comme autorité d'engagement.

Depuis mars 2023, notre agence d'assurances sociales de Pully occupe de nouveaux locaux qui nous permettent d'accueillir la population dans les meilleures conditions garantissant notamment la confidentialité.

Je saisis cette occasion pour mettre en évidence l'engagement de notre personnel afin de garantir à la population des prestations de qualité en collaboration avec nos partenaires qui œuvrent dans divers domaines mais aussi avec le soutien de nos représentants politiques qui sont notre employeur, nos relais pour s'imprégner davantage des problématiques auxquelles est confrontée la population locale.

Gérard Sefaranga
DIRECTEUR



*Une attention
particulière a été
apportée à l'accueil
des personnes
de manière
générale*

Nouvelles orientations stratégiques

VERS UN GUICHET UNIQUE AVEC UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE

Notre préoccupation primordiale est d'assurer les prestations de qualité à la population. Afin d'atteindre cet objectif, nous avons pris l'option de revoir notre organisation afin de répondre à toutes les sollicitations dans les meilleurs délais, de faciliter et de simplifier l'accès à l'ensemble de nos prestations sociales.

Une seule ligne téléphonique pour nous atteindre (021/557 84 00)

Ce changement répond à notre volonté d'afficher notre identité en tant que région d'action sociale mais aussi d'atteindre les objectifs mentionnés plus haut. Quelques informations sont communiquées en amont avant d'être orienté vers le bon service ou la bonne personne.

Une équipe de réceptionnistes au service du guichet unique.

Nos réceptionnistes forment à présent une équipe dédiée à l'accueil et à l'orientation

de la population qui sollicite toutes nos entités et l'ensemble du personnel. Il n'y a plus de réceptionniste affectée exclusivement aux tâches d'une entité. La nouvelle organisation s'appuie aussi sur une meilleure répartition des responsabilités. Une personne dédiée par exemple à l'accueil téléphonique n'est pas sollicitée pour effectuer d'autres tâches. Cette équipe constitue une porte d'entrée qui effectue le premier tri en vue d'une orientation vers le bon service ou la bonne personne.

Un accueil téléphonique des primo-demandeurs

Une attention particulière a été apportée à l'accueil des personnes de manière générale et plus particulièrement des primo-demandeurs. En effet, ce travail complexe qui requiert des compétences spécifiques est exécuté par une équipe de professionnels. Selon la nature de la demande, celle-ci est traitée par téléphone par un corps de métier spécifique.

Une demande de conseil, de soutien, d'écoute et d'aide financière dans le cadre du Revenu d'insertion (RI) est orientée vers notre équipe sociale qui procédera à une première évaluation globale dans le cadre d'une permanence sociale téléphonique.

Les questions relatives au domaine complexe des assurances sociales sont traitées par notre équipe de gestionnaires, spécialisée en la matière.

L'accueil téléphonique apporte une certaine efficacité dans le traitement des demandes dans la mesure où on apporte une réponse rapide.

Multiplication des canaux pour nous atteindre

Précisons d'emblée que l'accueil téléphonique ne remplace pas les entretiens. Chaque corps de métier est invité à planifier des entretiens en présentiel en fonction de la complexité des situations.

Il est tout à fait possible aussi de nous atteindre par le biais de nos adresses électroniques. Le traitement est effectué par nos réceptionnistes qui sollicitent les différents corps de métiers selon la nature de la demande.

ARASELOL/entités opérationnelles

Afin d'éviter toute confusion quant à notre organisation et de mettre en exergue nos prestations, nous mettons tout en œuvre pour préciser que ces dernières sont délivrées par notre Association régionale pour l'action sociale de l'Est lausannois-Oron-Lavaux (ARASELOL) et non par l'entité opérationnelle (Centre social régional (CSR)/Agence d'assurances sociales (AAS)). Les requérants de la prestation s'adressent à l'ARASELOL et non au CSR ou à l'AAS. Il s'agit d'un processus qui devra être intégré par tout le monde (population, partenaires mais aussi le personnel).

Fort de ce constat, les entités opérationnelles (CSR/AAS) s'organisent afin de répondre aux sollicitations de la population de façon coordonnée, tout en abattant toute cloison et toute barrière entre elles. Cette organisation exige une étroite et précieuse collaboration de tous les corps de métiers et a pour avantage de donner une réponse coordonnée et surtout d'éviter aux requérants d'être orienté vers plusieurs portes.

Déménagement de notre agence d'assurances sociales de Pully

Rappelons au passage que nous disposons de trois sites à savoir celui d'Oron-la-Ville qui regroupe au sein des mêmes locaux nos deux entités opérationnelles (CSR et AAS). Les deux autres sites se trouvent à Pully et sont séparément occupés par le CSR et par l'AAS.

C'est donc l'AAS de Pully qui a quitté les locaux sis à l'avenue de Villardin 3 pour emménager depuis mars 2023 dans les nouveaux locaux situés à l'avenue C. F. Ramuz 43.

Le projet de déménagement a été mené en concertation avec le Canton dans la mesure où nous devons nous assurer du financement.

Les nouveaux locaux répondent adéquatement à nos attentes en termes d'accueil et de conditions de travail. D'autre part, ils sont proches de l'autre entité. Cette proximité est d'autant plus précieuse pour la collaboration, le renforcement des synergies et pour l'orientation de la population.

Refonte du règlement du personnel

Comme indiqué ci-dessus, le Comité de direction (CODIR) a pris l'initiative courant 2023 d'enclencher le processus de revisiter le règlement actuel du personnel.

Cet exercice rentre totalement dans ses attributions dans la mesure où le CODIR a pour mission l'exécution des buts de l'association et d'assurer les droits et obligations consécutifs à son rôle d'employeur à l'égard du personnel.

Les raisons ayant motivé cette décision :

- › l'autorité d'engagement est appelée à s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi et des conditions de travail ;
- › en tant qu'employeur qui évolue dans un monde de plus en plus concurrentiel, il est primordial de rester attractif pour le personnel et pour les futurs engagements ;
- › la volonté de répondre aux attentes du personnel dans une démarche participative ;

- › il s'avère également que ce processus est aussi en cours ou a récemment eu lieu dans les autres régions d'action sociale.

Les objectifs visés par cette démarche :

- › de manière générale, il s'agira de revisiter et d'actualiser certains points du règlement actuel qui remonte à 2009 ;
- › il sera aussi question d'adapter le dispositif réglementaire actuel à la législation en cours, aux conditions de travail et aux bonnes pratiques actuelles ;
- › il est aussi question de formaliser certaines pratiques déjà en vigueur.

Les différentes étapes de cette démarche :

Il s'agit d'un processus qui va se dérouler en différentes étapes :

- › la 1^{ère} étape portera sur la refonte du Règlement du personnel et de ses annexes ;
- › la 2^{ème} étape se focalisera sur l'échelle de traitements et sur la grille salariale.

Comme susmentionné, il s'agit d'une démarche participative durant laquelle le personnel est associé à la réflexion. A ce titre, une commission du personnel ad hoc a été mise en place afin d'instaurer un espace de discussion et de négociation entre l'employeur et les représentants du personnel.

Des séances ont eu lieu entre les deux représentants et ont permis de poser des jalons et d'amorcer des discussions constructives.

A terme, cette refonte devra être validée et approuvée par

- › le CODIR, qui est notre employeur,
- › le Conseil intercommunal,
- › le Canton.

Il est question de finaliser ce processus courant 2024 mais sans toutefois arrêter la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement au vu de tous les intervenants et de la complexité de la démarche.

Conseil intercommunal (CI)

Vous trouverez, à la fin de ce rapport, la composition de cette instance qui regroupe les délégués et les suppléants des treize communes de notre ARAS.

Le bureau qui coordonne les activités du CI est composé de

- › **Damien CUCHE**
Président
Municipal de Belmont-sur-Lausanne
- › **Yves BOAND**
Vice-président
Municipal de Servion
- › **Danièle CHEVALLEY**
Secrétaire

Les deux assemblées générales qui ont eu lieu en 2023 ont porté sur l'approbation des comptes 2022, du rapport d'activité 2022 et du budget 2024. C'est aussi l'occasion de présenter certains faits portant notamment sur la vie de l'association mais aussi d'inviter des intervenants qui travaillent dans des structures ou services partenaires.

Commission de gestion

La Commission de gestion est composée de :

- › **Yves BOAND**
Municipal de Servion
- › **Nicole FELIX**
Municipale de Savigny
- › **Jean-Pierre HAENNI**
Syndic de Bourg-en-Lavaux
- › **Didier FATTEBERT**
Syndic de Maraçon
- › **Mathieu VILLET**
Municipal de Montpreveyres

Comité de direction (CODIR)

Pour la législature 2021–2026 le Comité de direction (CODIR) est constitué de :

- › **Muriel PRETI**
Présidente
Municipale de Jorat-Mézières
- › **Jean-Marc CHEVALLAZ**
Vice-président
Municipal de Pully
- › **Alain AMY**
Municipal de Lutry
- › **Pierre JOLLIET**
Municipal d'Epalinges
(jusqu'au 30 juin 2023)
- › **Chantal GOOD**
Municipale d'Epalinges
(dès le 1^{er} juillet 2023)
- › **Arielle MARTIN**
Municipale de Paudex
- › **Bernard PERRET**
Syndic de Forel (Lavaux)
- › **Romain RICHARD**
Municipal d'Oron
- › **Nicole KUHN**
Secrétaire

Les sept séances du CODIR qui ont eu lieu en 2023, ont porté essentiellement sur les orientations stratégiques, le fonctionnement, l'organisation, les budgets et les comptes de l'ARAS. Le sujet prédominant étant la refonte du règlement du personnel.

Ressources humaines (SERVICE TRANSVERSE)

Comme indiqué plus haut, le processus de refonte du règlement du personnel a été enclenché par l'employeur et le personnel y est associé.

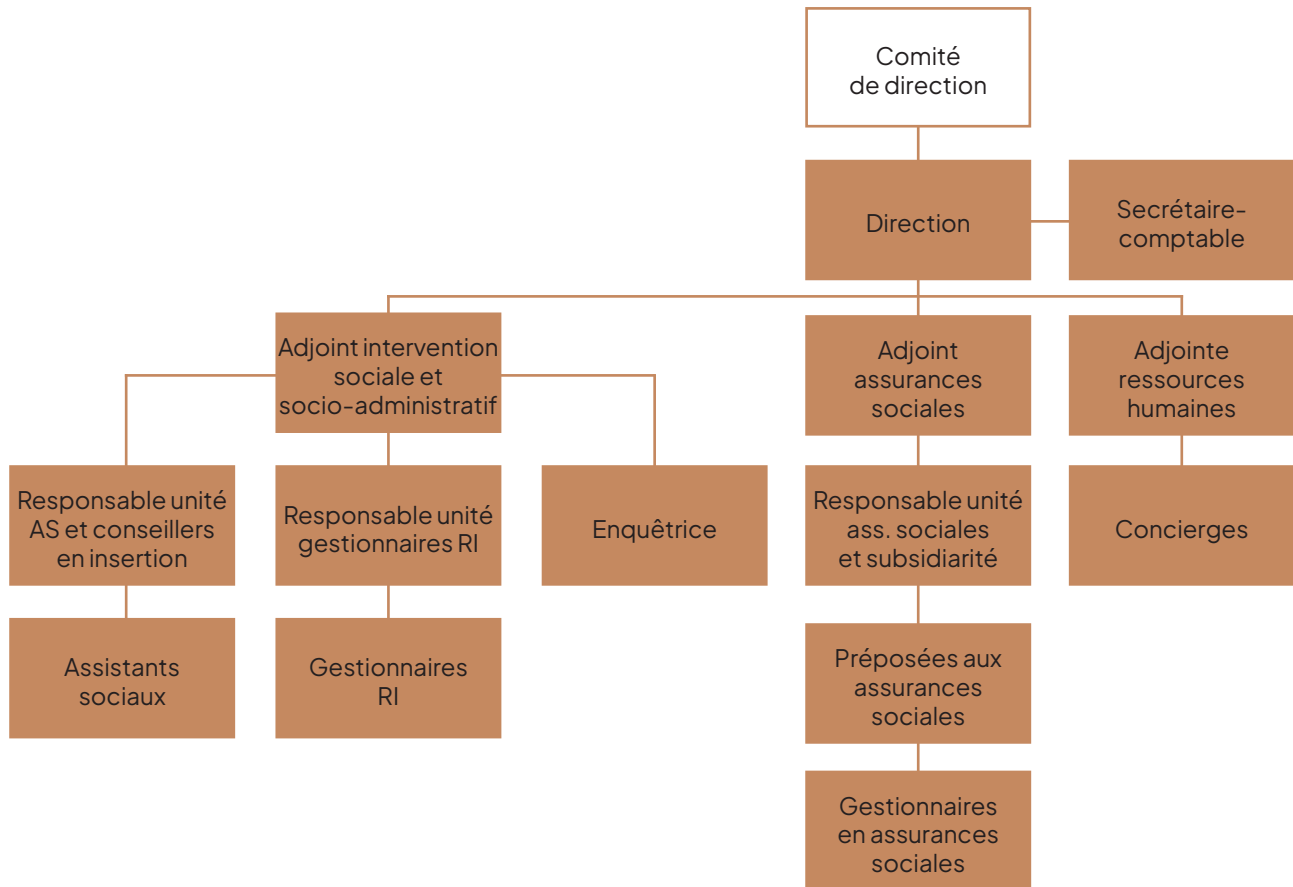
L'année 2024 verra probablement l'aboutissement de cette démarche.

Informatique (SERVICE TRANSVERSE)

Notre site internet a fait peau neuve ! Il s'agit d'un des canaux de communication que nous utilisons régulièrement pour transmettre des informations au public. L'architecture, le graphisme et la présentation ont

été revus. Ces changements ont été conçus avec le soutien de professionnels avec comme objectif majeur de chercher à mieux aiguiller la population à la quête des informations, des conseils et de nos prestations.

Organigramme opérationnel 2023





Secteur social

Le secteur social englobe tout le travail d'accompagnement, de conseil et d'orientation, effectué par les assistants sociaux. En plus de la permanence sociale, il est aussi constitué du volet de l'appui social qui concerne l'encadrement de tous les bénéficiaires du RI en vue de leur autonomie.

805 personnes ont été reçues dans le cadre de nos permanences sociales dont **63%** remplissaient les conditions pour prétendre aux prestations financières du RI.

Prestations financières dans le cadre du RI

L'aide financière est une autre prestation desservie par les régions d'action sociale dans le cadre du RI. Les conditions d'accès sont définies par le cadre légal et normatif cantonal.

Le travail relatif à l'examen du droit, à l'instruction et à la taxation des dossiers administratifs et financiers est dédié aux gestionnaires de dossiers. Ci-après les exemples illustratifs des situations traitées :

940 dossiers ont bénéficié d'une aide financière courant 2023. Pour rappel, un dossier peut être constitué de plusieurs personnes.

Prestations liées aux assurances sociales

Rappelons au passage qu'une de nos missions principales consiste à renseigner, informer et orienter la population sur ses droits et obligations en matière d'assurances et de régimes sociaux. Ce service s'effectue en étroite collaboration avec la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVC) et l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM).

Nous avons diversifié les canaux de contact à disposition de la population pour pouvoir nous atteindre :

- › **l'accueil téléphonique**
- › **les passages dans nos locaux durant les heures d'ouverture**
- › **les contacts par correspondance ou par courriel**

Notre constat est que cette organisation convient à toutes les catégories de la population qui nous sollicitent.

Il est possible de nous adapter aussi à certaines contraintes. La preuve en est par exemple la possibilité de nous déplacer dans les locaux de l'administration communale d'Epalinges pour y recevoir les personnes à mobilité réduite.

PRESTATIONS DES AAS EN 2023 POUR L'OFFICE VAUDOIS DE L'ASSURANCE MALADIE (OVAM)

923

Demandes de subside LVLAMal

20

Révisions de subside LVLAMal

28

Contrôles affiliation LAMal

**TÂCHES EFFECTUÉES EN 2023
EN COLLABORATION AVEC LA CAISSE
CANTONALE VAUDOISE DE
COMPENSATION (CCVC)**

124

Demandes de rente vieillesse

336

Demandes de prestations
complémentaires AVS/AI

338

Révisions de prestations
complémentaires AVS/AI

5 652

Remboursements de frais de guérison

224

Contrôles d'affiliation pour personnes sans
activité lucrative

6

Demandes d'affiliation pour personnes
de condition indépendante

224

Contrôles AVS

99

Dénonciations à la CCAVS

1 623

Mutations signalées à la CCAVS

5652

Contrôles affiliation LAMal

On constatera que les tâches principales
portent sur les domaines suivants :

- › **demande de rente AVS ;**
- › **demande de prestations
complémentaires (PC) AVS/AI ;**
- › **affiliation AVS.**

Accompagnement socio-administratif

Nous continuons à proposer cet accompagnement en faveur des personnes fragilisées. Cela consiste pour l'essentiel à les appuyer et les aider dans leurs démarches administratives. Cette prestation s'adresse surtout à des seniors démunis de tout soutien et dont la situation ne justifie pas le dépôt d'une demande de curatelle.

Nous avons suivi **25** situations courant 2023 dont certaines à domicile.

Recrutement de curateurs volontaires

Notre mission est d'informer le candidat sur le rôle de curateur et de se forger un avis sur l'adéquation de son profil pour cette fonction. Ces informations sont communiquées lors d'entretiens, la suite étant assurée par le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP). Les entretiens se sont faits soit lors d'une rencontre au bureau ou par téléphone, et par courriel pour la partie formelle.

En 2023, nous avons reçu **31** candidats curateurs.

Complémentarité et collaboration

Dans une perspective de chercher à offrir davantage de prestations à la population, la collaboration avec nos partenaires œuvrant dans divers secteurs se poursuit. A ce titre, nous mettons nos locaux à disposition de deux services consultants :



Centre social protestant (CSP)

Le CSP propose des consultations conjugales depuis notre antenne d'Oron.

Une conseillère conjugale propose des entretiens confidentiels à l'attention des couples qui rencontrent des problèmes (communication impossible, idée de séparation, arrivée d'un enfant, etc.).



Pro Infirmis

Pro Infirmis est l'autre service consultant qui utilise nos locaux d'Oron pour ses rendez-vous. Pour rappel, il soutient les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Une assistante sociale reçoit ces personnes sur rendez-vous dans le but d'offrir un soutien global portant sur divers domaines de la vie.

En avant pour 2024

Ce rapport d'activité est une photo synthétique de nos principales activités déployées durant toute l'année 2023. Il contribue notamment à visibiliser nos prestations.

Venir en aide aux plus démunis en rendant plus accessible nos prestations est notre priorité. Nous constituons le bouclier du dernier filet social et une partie de la population hésiterait encore à faire le pas pour revendiquer nos prestations. L'arsenal mis en place pour lutter contre ce non-recours porte sur l'information, l'orientation, le conseil, l'accessibilité et la proximité.

L'employeur a entamé le processus visant à améliorer les conditions de travail du personnel. Cette démarche occupera une part importante dans les objectifs du CODIR. C'est une manière d'être reconnaissant à l'égard de l'ensemble du personnel qui s'investit avec professionnalisme dans sa mission.

Au terme de ce rapport, il nous tient à cœur d'adresser notre gratitude au personnel, à nos partenaires, à nos représentants politiques pour leur investissement, leur engagement, leur expertise et leur soutien.



69'086

habitants dans nos communes membres
au 31 décembre 2023



14'274

personnes au bénéfice de subside à
l'assurance maladie
(20% de l'ensemble de la population de la région)



CHF 4'956'753.15

de frais de fonctionnement selon les
comptes 2023, toutes entités confondues



CHF 37'587'187.25

alloués par le canton pour les subsides
de notre région



CHF 1'272'828.40

de dépenses allouées au titre des
prestations financières du RI



1'803

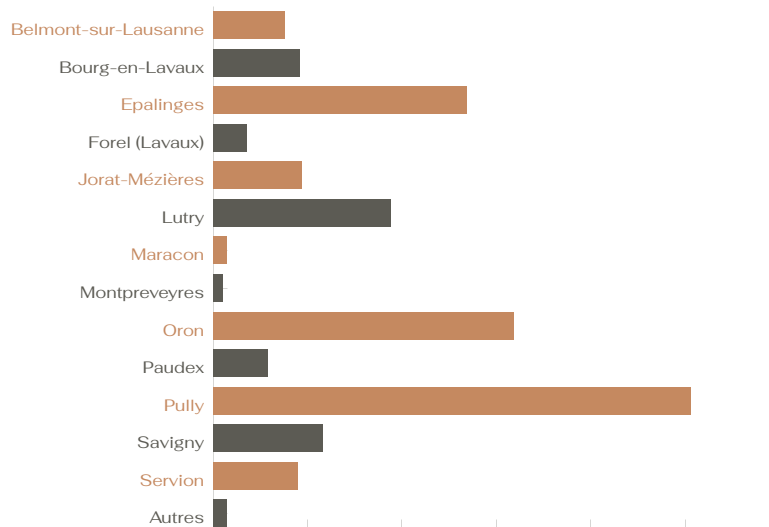
dossiers de bénéficiaires de prestations
complémentaires dont 399 en EMS
(2.6% de l'ensemble de la population de la région)



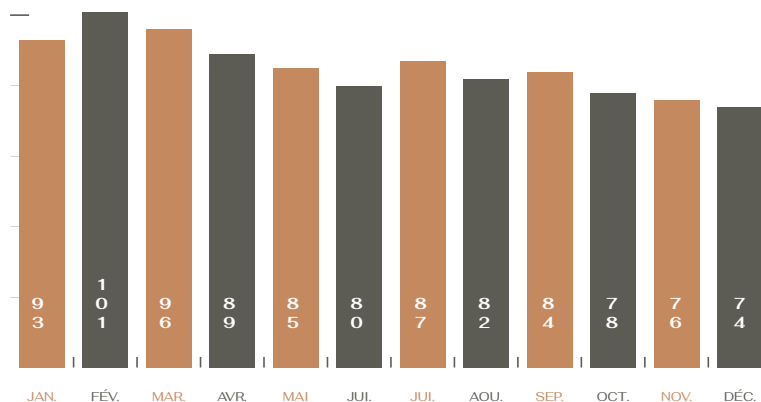
11'310

sollicitations dans le domaine des
assurances sociales (passages guichet et
téléphones confondus)

Nombre de dossiers RI par commune



Nombre de dossiers RI suivis à l'unité commune, avec paiement



BELMONT-SUR-LAUSANNE	Jean-Claude FAVRE Nathalie GREINER	Conseiller municipal/Délégué Syndique/Suppléante
BOURG-EN-LAVAU	Jean-Pierre HAENNI Evelyne MARENDAS GUIGNET	Syndic/Délégué Conseillère municipale/Suppléante
EPALINGES	Brigitte CROTTAZ Roland PERRIN	Conseillère municipale/Déléguée Conseiller municipal/Suppléant
FOREL (LAVAU)	Roger CORDEY Roseline CHAPALAY	Conseiller municipal/Délégué Conseillère municipale/Suppléante
JORAT-MÉZIÈRES	Sonia HUGENTOBLE Grégoire FAVRE	Conseillère municipale/Déléguée Conseiller municipal/Suppléant
LUTRY	Patrick SUTTER Etienne BLANC	Conseiller municipal/Délégué Conseiller municipal/Suppléant
MARACON	Didier FATTEBERT Marc VISINAND	Syndic / Délégué Conseiller municipal/Suppléant
MONTPREVEYRES	Mathieu VILLET David MELLIORET	Conseiller municipal/Délégué Conseiller municipal/Suppléant
ORON	Olivier SONNAY Thierry MENETREY	Syndic/Délégué Conseiller municipal/Suppléant
PAUDEX	Céline DILLNER-REICHEN Jean-François SPRING	Conseillère municipale/Déléguée Conseiller municipal/Suppléant
PULLY	Lucas GIRARDET Lydia MASMEJAN	Conseiller municipal/Délégué Conseillère municipale/Suppléante
SAVIGNY	Nicole FELIX Chantal WEIDMANN YENNY	Conseillère municipale/Déléguée Syndique/Suppléante
SERVION	Yves BOAND Monique RIES	Conseiller municipal/Délégué Conseillère municipale/Suppléante
Secrétariat	Danièle CHEVALLEY	



ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE (ARAS) EST LAUSANNOIS-ORON-LAVAUX

Avenue Villardin 2 • Case postale 111 • 1009 Pully
csr.pully.info@aras.vd.ch



CENTRE SOCIAL RÉGIONAL DE L'EST LAUSANNOIS-ORON-LAVAUX

Avenue Villardin 2 • Case postale 111 • 1009 Pully
csr.pully.info@aras.vd.ch

CENTRE SOCIAL RÉGIONAL DE L'EST LAUSANNOIS-ORON-LAVAUX (ANTENNE D'ORON)

Le Bourg 11 • Case postale 54 • 1610 Oron-la-Ville
csr.oron.info@aras.vd.ch



AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (PULLY)

Avenue C. F. Ramuz 43 • Case postale 111 • 1009 Pully
aas.pully@vd.ch

AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (ORON)

Le Bourg 11 • Case postale 54 • 1610 Oron-la-Ville
aas.oron@vd.ch

NUMÉRO UNIQUE : 021 557 84 00

www.arasoronlavaux.ch

IMPRESSUM

Rédaction

ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux

Graphisme et mise en page

konsept, Lausanne

Crédits photos

Freepik

Pully, avril 2024



13 COMMUNES ENSEMBLE

Belmont-sur-Lausanne

Bourg-en-Lavaux

Epalinges

Forel (Lavaux)

Jorat-Mézières

Lutry

Maracon

Montpreveyres

Oron

Paudex

Pully

Savigny

Servion



VERSION
EN LIGNE

www.arasoronlavaux.ch